

63%
personnes
couvertes

400 588
allocataires

En Seine-Saint-Denis, 1 018 300 habitants sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 63% de la population Séquano-Dionysienne. Ce taux varie de 48% à 73% selon les communes.

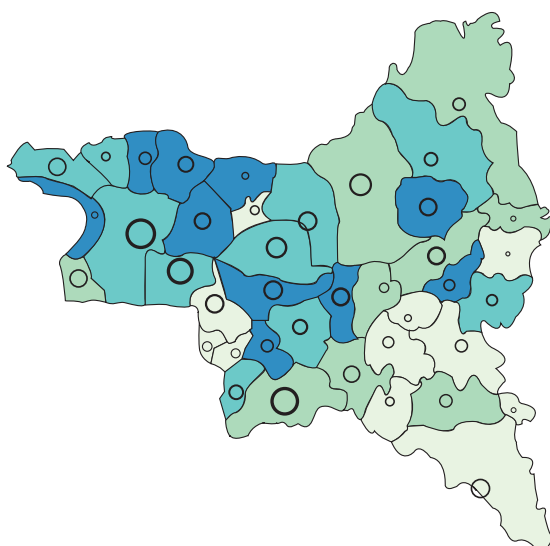
Le département se caractérise par des proportions très importantes de naissances (18%) et du nombre de personnes sous le seuil de pauvreté (28%). Ce sont les taux les plus élevés des départements métropolitains. Au niveau national, le taux de natalité représente 11% et celui de la pauvreté est de 15%.

Par ailleurs, 9 500 étudiants bénéficient d'une aide, soit 2% de l'ensemble des allocataires (6% au niveau national).

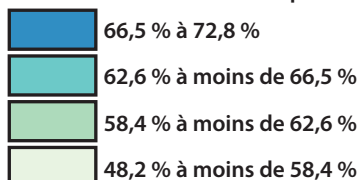
Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenus. 23% des allocataires voient la totalité de leurs ressources financières composées de prestations légales, un taux supérieur à celui du niveau national (16%).

173 500 foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus. Dans ces foyers précaires vivent plus de 196 400 enfants.

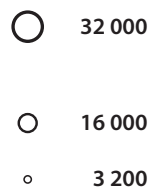
Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Part des habitants couverts par la Caf



Nombre d'allocataires Caf par commune



Sources : Caf 31/12/2020 et Insee RP 01/01/2017
© IGN © Geofla 2.0.2017

> **POUR ALLER PLUS LOIN...**
<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>



Petite enfance



Enfance
et parentalité



Logement
et cadre de vie



Solidarité
et insertion



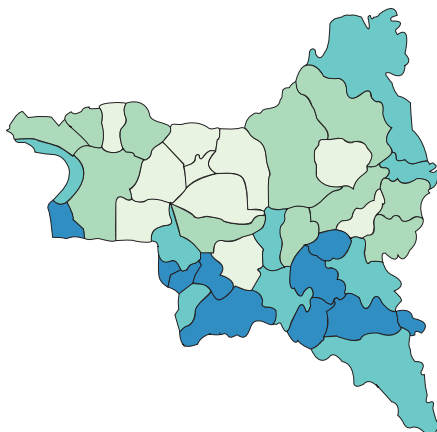
Zoom sur la crise sanitaire
et l'évolution
des bénéficiaires du RSA

Petite enfance

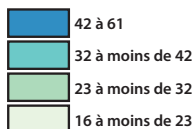
Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale



Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de 3 ans

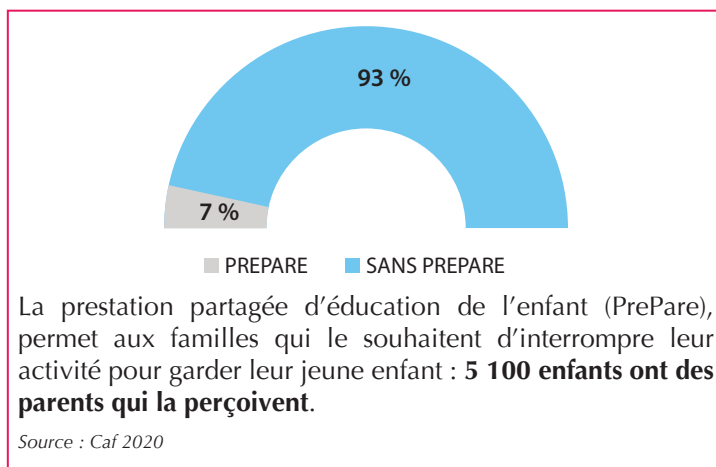


Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019
© IGN © Geofla 2.0.2017

La Caf de la Seine-Saint-Denis soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. Avec un total de 27 200 places, la capacité théorique d'accueil de la Seine-Saint-Denis en 2019 est de 31 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. C'est l'un des taux les plus faibles en France (61 % au niveau national).

Prépondérants sur le département, les assistants maternels en proposent un peu plus de 9 000, soit 33% de l'ensemble des places offertes (56 % au niveau national).

Enfants couverts par la prestation PreParE



La prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), permet aux familles qui le souhaitent d'interrompre leur activité pour garder leur jeune enfant : **5 100 enfants ont des parents qui la perçoivent.**

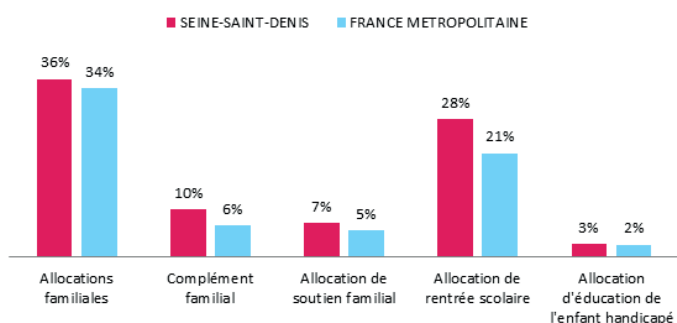
Source : Caf 2020

Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants



Répartition des prestations



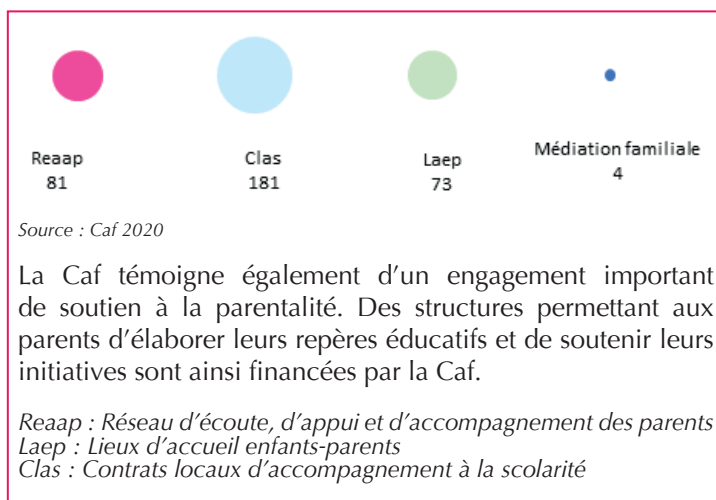
Source : Caf 2020

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de prestations destinées à l'entretien des enfants :

- > **36 % des allocataires bénéficient des allocations familiales**, versées à partir du deuxième enfant, et 10 % obtiennent un complément familial ;
- > **28 % reçoivent une aide** visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants ;

- > **7 % perçoivent l'allocation** destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents ;
- > **3 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant porteur d'un handicap.**

Les établissements et actions financés en 2020



Source : Caf 2020

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Des structures permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs et de soutenir leurs initiatives sont ainsi financées par la Caf.

Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

➤ POUR ALLER PLUS LOIN...

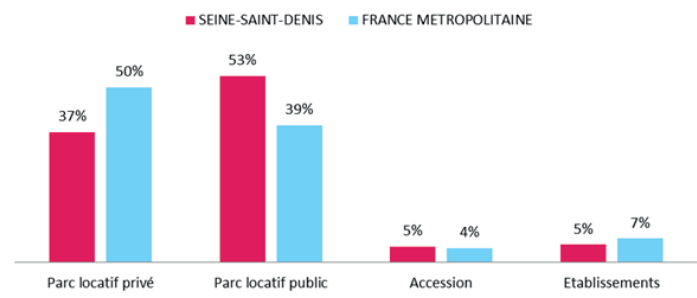
<http://data.caf.fr/dataset/taux-de-couverture-global>

Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement



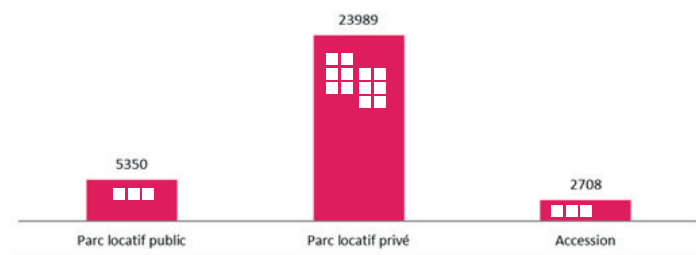
Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf 2020

Au mois de décembre 2020, **203 800 foyers du département de la Seine-Saint-Denis** reçoivent une aide au logement de la part de la Caf. Cela représente une population de **510 600 personnes, soit 31 % de la population** totale du département. Les bénéficiaires résidant dans le parc locatif public représentent plus de la moitié (53 %) de l'ensemble des aides au logement attribuées (soit 14 points de plus qu'au niveau national).

Allocataires consacrant au moins 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges



Source : Caf 2019

Après perception des aides au logement, plus de **32 000 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature du logement se révèle un facteur essentiel. En Seine-Saint-Denis, dont le parc locatif privé est majoritaire (75 %) avec des loyers plus élevés, le nombre d'allocataires dépensant plus de 40 % de leurs revenus pour se loger est multiplié par 4 par rapport au parc social.

Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi



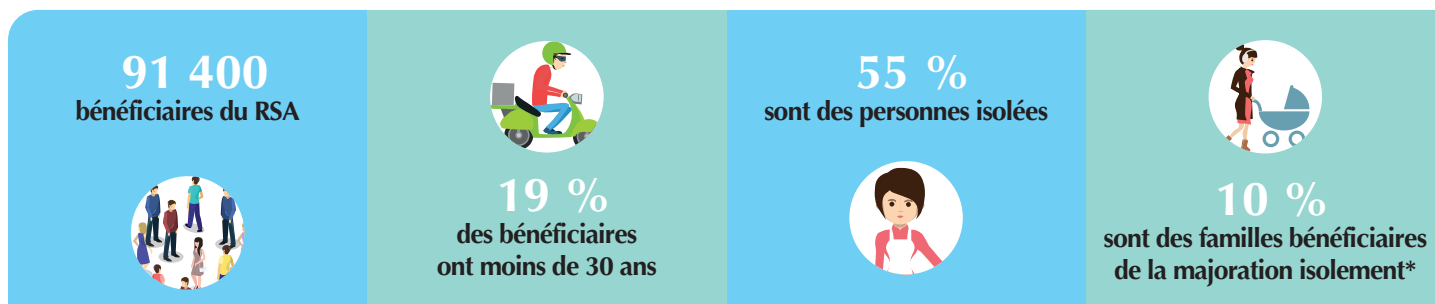
La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche Famille est partie prenante de façon constante. Cette mission se traduit par :

- > le versement du revenu de solidarité active (RSA) à près de 91 400 foyers en Seine-Saint-Denis ;
- > 118 300 allocataires bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans l'emploi, également incitative

à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au RSA pour 12 700 foyers en 2020 ;

- > **28 300 personnes** porteuses d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont **bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**. 65 % d'entre elles perçoivent l'AAH à taux plein (59 % au niveau national).

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active



* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

> POUR ALLER PLUS LOIN...

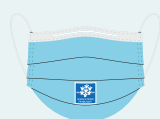
<http://data.caf.fr/dataset/taux-d-effort-net-median-logement-des-foyers-allocataire-percevant-une-aide-au-logement>



CRISE SANITAIRE

Évolution des bénéficiaires du RSA à la Caf de la Seine-Saint-Denis

Dans le contexte de la crise sanitaire, le nombre de bénéficiaires des minima sociaux n'a cessé d'augmenter. Le Revenu de Solidarité Active (RSA), a connu un accroissement exceptionnel de son budget de 41,2 millions d'euros en 2020, auquel s'ajoute la prime exceptionnelle de l'État, versée à deux reprises, pour un montant total de 42,3 millions d'euros.



LA CRISE SANITAIRE A PESÉ SUR LA CROISSANCE DES EFFECTIFS DU RSA

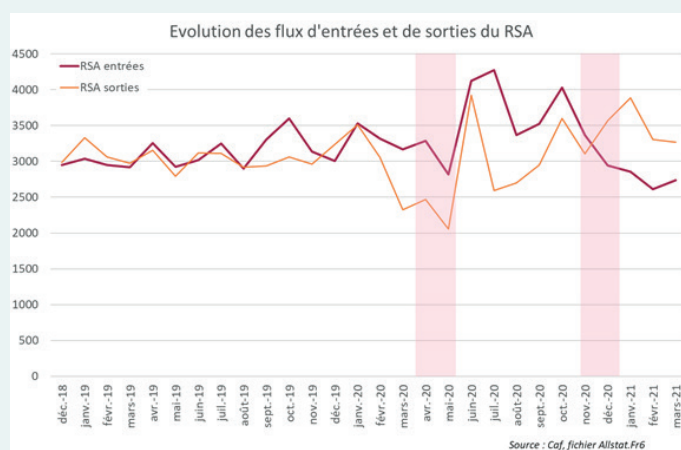
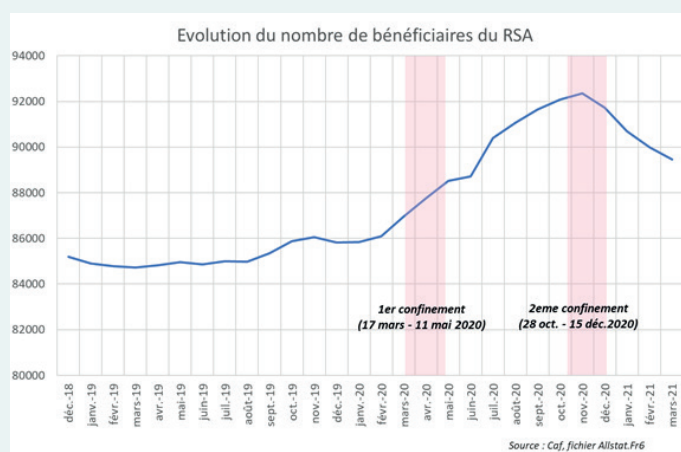
Le nombre de bénéficiaires du RSA a augmenté de 12 % entre décembre 2019 et décembre 2020 (contre seulement 0,7 % entre décembre 2018 et décembre 2019), soit 5 899 bénéficiaires supplémentaires. La hausse est significative dès le mois de mars 2020 (début du premier confinement). Le maximum a été atteint en novembre 2020, lors du deuxième confinement, avec au total plus de 92 000 bénéficiaires.

Cette augmentation en 2020 est la conséquence de l'effet combiné d'une forte hausse des entrées (+ 12 % en moyenne sur les mois de 2020 par rapport à la moyenne des mois de 2019) et d'une baisse relative des sorties (- 2,2 %) expliquée en partie par les mesures institutionnelles de maintien de droit mises en place dans le cadre de la crise sanitaire.



LES JEUNES ET LES PERSONNES ISOLÉES PARTICULIÈREMENT CONCERNÉS

Entre décembre 2019 et décembre 2020, l'augmentation concerne toutes les classes d'âge et toutes les situations familiales, mais elle s'avère plus forte chez les personnes isolées sans enfant (+ 9,2 %) et les moins de 30 ans (+ 8,5 %). L'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA est également significative pour les plus précaires (hausse de 7 % du nombre de foyers à bas revenus bénéficiaires du RSA).



AU PREMIER TRIMESTRE 2021 : une tendance inversée se dessine avec une diminution du nombre d'allocataires entrant dans le dispositif du RSA.